

A l'Attention du Responsable de l'Agence Virtuelle

Objet : Réinitialisation du mot de passe d'accès à l'espace affilié—
Matricule CIMR :

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir me générer un nouveau mot de passe pour accéder à mon espace affilié sur le site www.cimr.ma.

Veuillez trouver mes informations ci-dessous.

- ✓ **Nom :**
- ✓ **Prénom :**
- ✓ **Date de naissance :**
- ✓ **Matricule CIMR :**
- ✓ **N° CIN :**
- ✓ **Email :**
- ✓ **GSM :**
- ✓ **Adresse :**

Vous allez trouver en pièce jointe, pour satisfaire ma demande, une copie de ma CIN.

Nous sommes en attente, par retour d'e-mail ci-dessus, de votre notification de réalisation de la demande ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

Ville :

Le, / /

Signature de l'affilié

En vertu des dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la CIMR s'engage à collecter et à traiter vos données personnelles conformément à la loi précitée. Vos données sont destinées aux services de la CIMR qui en garantit la confidentialité ; vos données ne sont, en aucun cas, communiquées à des tiers, à l'exception de ceux mentionnés dans les traitements déclarés par la CIMR et autorisés par la CNDP.

Conformément à la loi 09-08 susmentionnée, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, ou d'opposition dans le respect des dispositions internes à la CIMR, au traitement de vos données personnelles ou à ce que vos données soient utilisées par la CIMR à des fins de prospections directes par l'utilisation de tout moyen, en vous adressant directement à l'une des agences du réseau CIMR, soit par courrier électronique à conformite@cimr.ma, voie postale à : CIMR - Département Compliance - 100, Bd Abdelmoumen, 20340 – Casablanca.

Par la signature du présent formulaire, j'accepte à ce que mes données personnelles soient collectées et traitées par la CIMR

Si la présente demande sera envoyée par courrier, vous devez légaliser votre demande auprès des autorités locales